

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARILLAC-LE-FRANC

LE 9 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le 9 février à 19 heures,

Les membres du conseil municipal de la commune de Marillac-le-Franc se sont réunis en session ordinaire dans la salle communale sur convocation adressée par le Maire, le 6 février 2023, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : BARDOULAT Pierre, Maire ; BOURDIER Nicolle, BOISSEAU Marie-Hélène, MANDAVY Pascal, Adjoint ; AUTANT Éric, BORREGA Yann, DENIS Yannick (arrivé à 20 heures), GRELBIN Suzanne, HENRARD Patrick, LAVERGNE Marie-Claire, LESBARRERES Philippe, POUTHIER Delphine, RAMSDALE Phillip, SANSREFUS Evelyne.

La séance a été ouverte à 19 heures sous la **présidence de Monsieur Pierre Bardoulat, maire.**

En application des dispositions des articles L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne **Madame Marie-Hélène Boisseau comme secrétaire de séance.**

Le quorum est de 8.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2022
- Présentation du compte administratif 2022
- Loyer restaurant
- Loyer logement communal
- Travaux bâtiments et voirie
- Projet DETR ou Fonds Verts, amélioration des performances énergétiques
- Site Internet
- Projet de parc jeux pour enfants
- Fermeture du réseau cuivre Orange
- Situation des réfugiés Ukrainiens
- Questions diverses

## **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2022**

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre est adopté à l'unanimité.

## **2. Présentation du compte administratif 2022**

M. le maire présente les chiffres, non encore validés par la trésorerie.

*Résultats de clôture du budget assainissement*

Investissement	27131 €
Fonctionnement	3440,02 €
Total	30571,02 €

*Résultats de clôture du budget général*

Investissement	86 097,28 €
Fonctionnement	226 802,75 €
Total	312 900,03

### **3. Loyer restaurant**

En raison de difficultés liées à la crise énergétique, le conseil municipal propose d'aider la restauratrice avec une baisse de son loyer de 40€ par mois jusqu'au 31/12/2023, soit un loyer de 160€/mois. Après délibération, cette proposition est acceptée avec 9 voix « pour », 3 abstentions, 2 voix « contre ».

### **4. loyer du logement communal**

Le logement a été occupé gratuitement par la famille ukrainienne jusqu'au 31/12/2022. Cette famille étant prise en charge par Angoulême Solidarités, il est désormais possible de louer l'appartement à cette association qui demandera l'APL et fera payer le différentiel. Le loyer sera donc de 500€/mois + 100€ de charges. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5. Travaux bâtiments et voirie**

- Rebouchage des chemins par du calcaire
- Dépôt de calcaire devant les vestiaires du stade. A noter le manque d'entretien des vestiaires de la part des clubs de foot, ce qui fera l'objet d'une convocation des responsables.

### **6. Projet DETR ou Fonds Verts, amélioration des performances énergétiques**

M. le maire a déposé un dossier de DETR pour l'isolation de l'ensemble du presbytère (devis entreprise AUTANT : 27856 € HT) ainsi que pour une isolation par l'extérieur de la mairie avec un crépi (devis entreprise AUBIN Bâtiment : 16812€ HT). Nicolle Bourdier demande de rajouter des stores entre les fenêtres intérieures et extérieures du presbytère.

### **7. Site Internet**

Marie-Hélène Boisseau explique la nécessaire migration du site internet de Joomla à WordPress. A cette occasion, les visuels et informations seront légèrement remaniés. Le devis de la société CENTAURE s'élève à 983,02€ HT. Il est accepté à l'unanimité.

### **8. Projet de parc jeux pour enfants**

La commission en charge du projet a retenu un parcours de mobilité pour enfants ainsi qu'un jeu à ressorts à placer sur le terrain jouxtant l'école (devis Manutan et Agora Collectivités). En comptant une clôture en grillage avec portillon (devis Nicolas Clôtures), le budget prévisionnel s'élève à environ 20 000€.

### **9. Fermeture du réseau cuivre Orange**

Orange informe que la commune a été présélectionnée pour la fermeture du réseau cuivre en novembre 2025. A cette date, les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible. Cette information figurera dans le prochain bulletin municipal.

### **10. Situation des réfugiés Ukrainiens**

Nicolle Bourdier fait le point sur la situation et remercie Delphine Pouthier pour son aide.

### **11. Questions diverses**

- Attribution de compensation pour l'école et la crèche communautaire : 107 094,77 €
- Les nouveaux tarifs de la redevance spéciale CALITOM entrent en vigueur au 1/01/2023. Le tarif de des ordures ménagères passe de 68,80€ à 72€, la collecte sélective reste gratuite. En 2023, la facture ne représentera que 66% du montant réel.
- Un registre communal datant du début du XXème siècle est en cours de réfection pour environ 1500€.
- Naissances-mariages-Décès de 2013 à 2022

Avis de naissances	60
Transcriptions de décès	48
Décès sur la commune	22
Mariages	23

- Afin de célébrer les 100 ans de la construction du monument aux morts, Marie-Hélène Boisseau propose d'organiser une exposition (ou un autre évènement) le 11 novembre 2023.
- Conseil d'école : jeudi 2 mars à 18h à Yvrac

*La séance est levée à 21 heures*

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité ce procès-verbal lors de la séance du conseil municipal du

Les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Pierre BARDOULAT

Marie-Hélène BOISSEAU